



Diligence & Impact

MADAGASCAR FACE AU DÉFI MINIER : DÉCRYPTAGE DU RAPPORT D'ÉVALUATION 2025

Guillaume Soubiraa¹

n° DOI: doi.org/10.63000/G6gsV225NW62a

Abstract

MADAGASCAR FACING THE MINING CHALLENGE: ANALYSIS OF THE 2025 EVALUATION REPORT - On July 26, 2025, the African Minerals Development Centre (AMDC) published a 157-pages report assessing the management of mineral resources in Madagascar considering the African Mining Vision. The document highlights a striking paradox: despite exceptional geological potential (nickel, cobalt, ilmenite, graphite, gold, gems, and rare earths), the country remains marked by massive poverty, affecting approximately 75% of the population, 24 million people living on less than \$0.89 per day.

Résumé

Le 26 juillet 2025, le Centre Africain pour le Développement Minier (AMDC) a publié un rapport de 157 pages évaluant la gestion des ressources minérales à Madagascar au regard de la Vision Minière Africaine. Le document met en lumière un paradoxe saisissant : malgré un potentiel géologique exceptionnel (nickel, cobalt, ilménite, graphite, or, gemmes et terres rares), le pays reste marqué par une pauvreté massive, touchant environ 75 % de la population, soit 24 millions de personnes vivant avec moins de 0,89 dollar par jour.

¹. Gemmolgue FGA - guillaumesoubiraa@gmail.com

INTRODUCTION

Le secteur minier malgache occupe une place stratégique dans l'économie nationale, tant par la richesse et la diversité des ressources disponibles que par le rôle qu'il peut jouer dans les finances publiques et les exportations. Le pays recèle en effet un large éventail de minerais et matières précieuses (nickel, cobalt, ilménite, graphite, or), gemmes (rubis, saphir, tourmaline, grenat, béryl, zircon, spinelle, chrysobéryl, topaze, etc.), pierres ornementales (différents feldspaths comme la labradorite, les quartz ou l'immense diversité des jaspes, etc.), et autres terres rares.

Ce potentiel repose toutefois sur une dualité : d'un côté, quelques grands projets industriels structurés, tels qu'Ambatovy (nom du site d'exploitation de nickel et cobalt, Figure 1), à proximité de la ville de Moramanga (à 80 km à l'est de la capitale, "Tana") dont le traitement de la « boue minéralisée » riche de ces deux éléments a lieu à l'extrémité d'un pipeline de 220 km dans le port principal du pays, la capitale de l'est, Tamatave. L'investissement, le plus gros de l'Île Rouge s'élève autour des 8 milliards de dollars.

Le projet QIT Madagascar Minerals (QMM) exploite l'ilménite et le zircon (en bien plus faible proportion), à Fort-Dauphin, dans le Sud-Est. Son investissement dépasse le milliard de dollars. Ces projets concentrent la majorité des recettes fiscales et des flux d'exportations.

De l'autre côté, une exploitation artisanale et à petite échelle (EMAPE) d'or et de gemmes, qui mobilise plusieurs centaines de milliers de personnes mais demeure largement informelle et difficile à encadrer. Si le sous-sol malgache recèle de telles richesses, la valorisation de ces ressources se heurte à des contraintes institutionnelles, sociales et environnementales. Le cadre légal, articulé autour du Code minier et de la Loi sur les grands investissements miniers (LGIM) du 8 Octobre 2002



Figure 1 : Ambatovy – Tamatave. ambatovy.com

(n°2001-031) souffre de faiblesses structurelles, notamment du gel du cadastre minier et d'une gouvernance perfectible.

Le rapport d'évaluation de la pauvreté à Madagascar établi en février 2024 par la Banque Mondiale rend compte de son évolution et des conditions de vie au cours de la décennie 2012-2022. Les chiffres sont alarmants. Plus de 24 millions de personnes (sur un total estimé à environ 31 millions en 2025) vivaient avec moins de 4 000 ariarys (0,89 \$) par personne et par jour en 2022, ce qui porte le taux de pauvreté national autour des 75 % de la population.

La pauvreté nationale stagne tandis que la pauvreté urbaine augmente significativement. Alors que la pauvreté rurale a légèrement diminué au cours de la décennie, la pauvreté urbaine a connu une augmentation significative de 31,5 %. Cette augmentation a été particulièrement spectaculaire dans les villes secondaires, où le taux de pauvreté urbaine a bondi de 46 % à 61 % sur la même décennie.

Cette montée en flèche de la pauvreté urbaine peut être attribuée à divers facteurs, notamment la

Tom Cushman, qui avait fondé l'Institut Gemmologique de Madagascar (2005 - 2021), estime qu'entre 500 000 personnes à 1 million pourraient mieux vivre, directement et indirectement grâce aux mines. Mais cela pourrait également juguler un exode rural toujours plus porteur de malheur, dans un pays où près des 3/4 de la population vit hors des villes.

Les travaux s'inscrivent dans le cadre de l'African Mineral Governance Framework (AMGF) et visent à mesurer l'alignement des politiques nationales avec la Vision Minière Africaine (VMA, 2009), qui promeut une exploitation minière transparente, durable et socialement responsable (ECA, 2017).

Figure 2: Map of Madagascar – Isle of St. Laurent (1747), engraving by Jacques-Nicolas Bellin.

Madagascar, l'Île Sublime, fut tardivement découverte et se retrouve la dernière inscrite sur la liste des terres explorées à vocation minière. Remontons aux origines de la découverte pour bien comprendre pourquoi ses trésors n'ont émergé que tardivement. La découverte de la Grande Île, d'après les registres occidentaux, ne remonte qu'à l'année



EILAND MADAGASKAR, of S^t LAURENS, door N. B. Ingen^r des Fransien Zeevaards, 1747

1500, par Diego Diaz, un navigateur portugais. Le tout premier document officiel mentionnant l'existence de pierres précieuses à « Mada » remonte à l'An de Grâce 1547, rédigé par le Capitaine Fonteneau. Soit 200 ans avant cette sublime gravure de Madagascar, datant de 1747, de Jacques-Nicolas Bellin, en Figure 2. Malgré la Compagnie Française des Indes Orientales qui aura tenté des campagnes de prospections sur le terrain durant les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les maigres résultats obtenus ont eu raison de ces espérances (Giuliani *et al.*, 2010).

Au XIX^{ème} siècle, la Reine Ranavalona, qui régna sur l'île de 1828 à 1861, sentit bien l'influence occidentale pousser de plus en plus à ses portes, cernée par les convoitises des deux puissances coloniales de l'époque : la perfide Albion et la France. Elle ne fut pas dupe non plus de l'influence chrétienne et des appétences sous-jacentes que la Grande Île suscita. La Grande Reine fut une nationaliste clairvoyante et laconique. Elle interdit l'exploitation minière pour ne pas faire émerger un potentiel de richesses dont elle avait assurément conscience. L'exploitation des sous-sols fut donc empêchée et tout contrevenant risquait de le payer de sa vie. Bien d'autres éléments enrichiraient cette interprétation historique, mais ils méritent plus que quelques paragraphes vulgarisés.

A sa mort, le climat ne se détendit que très progressivement. La loi en vigueur ne permit pas à Alfred Grandidier, naturaliste et explorateur français, d'élargir ses recherches aux sous-sols, bien qu'il ait put collecter de véritables trésors zoologiques et botaniques entre 1865 et 1870. L'exploitation minière restait interdite à Madagascar (Julien, 1900). Le Code royal sanctionnait sévèrement les chercheurs d'or, les condamnant à vingt ans de fers. Cette interdiction resta en vigueur jusqu'au décès de la reine Ranavalona II en 1883. Toutefois, en 1886, un tournant majeur s'opéra sous le gouvernement de Rainilaiarivony, qui autorisa l'exploitation de l'or et octroya une concession territoriale massive d'environ 80 000 km² à Léon Suberbie, alors consul général de

France à Madagascar, dans la région de Haute-Boéni. Le contrat conclu prévoyait que l'exploitation se ferait au nom du gouvernement malgache. Cependant, les conditions financières et la répartition des revenus soulevèrent des questions de gouvernance et de transparence sur le produit brut de l'extraction, l'État ne percevait que 10 %, tandis que les 90 % restants étaient partagés à parts égales entre le Premier Ministre et Léon Suberbie. Ce déséquilibre dans la répartition des bénéfices témoigne des failles dans la gouvernance du secteur extractif depuis la période des royautes, illustrant l'influence des élites et des intérêts étrangers dans la gestion des ressources naturelles du pays.

C'est à partir de la fin du XIX^e siècle et la colonisation de l'île par la France en 1896 que les richesses géologiques purent voir leur exploitation commencer. Une grande étude est menée par le très prolifique Alfred Lacroix dont résultera une œuvre inégalée, *Minéralogie de Madagascar*, en trois volumes, éditée en 1922. Non rééditée depuis, elle reste le document de référence 103 ans plus tard.

Le socle rocheux a fait de cet éden, l'île des quartz, des béryls, des tourmalines et, depuis la fin des années 1990, la principale source de corindons. Sans oublier les grenats et leur gamme étendue de couleurs, du rouge des pyropes et almandins aux verts des tsavorites de Gogogogo et des démantoïdes d'Ambanja découverts en 2009 (Feneyrol *et al.*, 2013). Les sous-sols de cette île incroyable nous ont même gratifiés de grenats bleus à effet de changement de couleur, plus encore, des cordiérites orange ont été découvertes sur la côte est (Fritsch *et al.*, 2016).

Ainsi, de la période royale aux débuts de la colonisation, l'histoire du secteur minier à Madagascar révèle déjà une constante : la richesse du sous-sol attise convoitises et rivalités, mais sa gestion reste marquée par des déséquilibres profonds entre intérêts locaux et étrangers, entre élites et population. Ces tensions, ancrées dans le passé,

trouvent aujourd'hui encore un écho dans le débat politique contemporain avec des enjeux de souveraineté, de gouvernance et de développement national.

CONTEXTE ACTUEL

De nos jours, la Politique Générale de l'État (PGE), à travers le décret n°2015-996 du 23 juin 2015, fait du secteur extractif l'un des piliers de sa stratégie d'industrialisation. Ce texte affirme la volonté de faire du secteur un moteur de développement, en conciliant attractivité des investissements, valorisation locale et impératifs environnementaux et sociaux. Cette orientation repose sur plusieurs axes complémentaires.

Le développement des grandes exploitations minières est encouragé afin de maximiser les retombées économiques et renforcer l'ancrage de Madagascar dans les circuits mondiaux des matières premières. En parallèle, les pouvoirs publics cherchent à structurer l'exploitation artisanale, en mettant en place des programmes de formation et de professionnalisation destinés à améliorer les pratiques et à assurer une activité plus responsable. La valorisation des ressources aurifères et minérales constitue également une priorité, avec la création de la Centrale de l'or, dotée de compétences élargies pour renforcer la traçabilité, la certification et la commercialisation à l'international.

Ces initiatives s'accompagnent d'un renforcement des infrastructures techniques, notamment à travers la mise en place d'un laboratoire minier conforme aux standards internationaux destiné à accroître la confiance des investisseurs. Enfin, des réformes juridiques et institutionnelles visent à optimiser la contribution du secteur au PIB par une gouvernance plus transparente et une redistribution plus équitable des revenus.

Madagascar possède en effet un potentiel minéral de premier plan, avec de nombreux gisements de nickel,

cobalt, ilménite, graphite, zircon, mica et d'autres minerais à forte valeur économique. Mais ce potentiel demeure entravé par plusieurs contraintes structurelles : gouvernance fragile, manque de transparence dans la gestion des revenus, impacts sociaux et environnementaux significatifs, faible participation des communautés locales aux bénéfices et régime fiscal encore inadapté aux objectifs de redistribution et de pérennité dans le temps.

L'éducation est un autre indicateur sensible. En 2021, seules 50 % des écoles disposaient d'eau potable et 8 % de toilettes fonctionnelles. Seuls 30 % environ des élèves de première année d'études poursuivent leur scolarité jusqu'à la fin de l'école primaire (5ème année). Le ministère de l'Éducation nationale estime qu'il faudrait 87.000 nouvelles salles de classe pour accueillir tous les élèves. Il faut ajouter les dotations de matériels pour équiper les classes, et les points d'eau (World Bank, 2024).

Considérons finalement le critère environnemental. À l'échelle des six dernières décennies, il est estimé que 44% de la couverture forestière a diminué, et le phénomène s'accélère (Suzzi-Simmons, 2023). La thèse très intéressante de Mme Katie Devenish (Devenish *et al.*, 2024) explore les défis et les opportunités pour réconcilier l'exploitation minière, en mettant en avant le faible impact de la mine artisanale et la conservation de la biodiversité à Madagascar. L'évaluation, basée sur des données géospatiales et des techniques statistiques, se concentre sur les effets réels et possibles de l'activité minière sur les forêts et l'efficacité des politiques destinées à réduire ces conséquences. L'absence d'informations sûres est le principal constat. Cela empêche les décideurs de prendre les décisions les plus appropriées. Les effets se font ressentir, tandis que le contexte nécessiterait une attention bien plus soutenue.

Il resterait un total de 7'739'749 hectares de sols végétalisés sur la Grande Île à ce jour. En moyenne, la déforestation annuelle pour la période 2000-2010

était de 56'789 hectares. Le chiffre double sur la décennie suivante, 2011-2020, pour atteindre 124'141 hectares. En 2017, un triste record semble avoir été atteint : 201'079 hectares de sols mis à nu (Vieilledent *et al.*, 2018). Au niveau mondial, pour la période 2000-2010, la perte annuelle moyenne est estimée à 7 millions d'hectares.

Près de 15% des zones importantes pour la biodiversité à Madagascar possèdent les conditions géologiques propices à la découverte de gisements primaires de gemmes, dont l'exploitation aurait un impact sur ces zones. 80 %, soit 7 millions d'hectares, des terres potentiellement prometteuses se trouvent en dehors de ces zones protégées, où l'exploitation artisanale formelle de pierres précieuses pourrait être structurée (Devenish *et al.*, 2023).

La création de zones décentralisées et gérées par les communautés pour l'exploitation minière artisanale qui seraient accompagnées d'un soutien technique ou financier, pourrait encourager les mineurs à opérer légalement dans ces zones, à améliorer les conditions de travail et potentiellement à épargner des terres plus écologiquement sensibles.

Selon Vincent Pardieu (2017), la ruée de 2016 vers le saphir à Bemainty a rassemblé jusqu'à 50 000 mineurs artisanaux non licenciés dans les collines forestières environnantes d'Ambatondrazaka, ce qui a suscité des inquiétudes quant à la déforestation et à la menace pour les lémuriens.

L'analyse statistique montre que l'exploitation n'a pas accru la déforestation par rapport à l'agriculture, et les lémuriens sont restés résilients deux ans après. Dans les zones où l'extraction artisanale reste limitée, sans machines lourdes ni produits chimiques, les impacts sur la biodiversité sont moindres que ceux d'autres usages des terres. Une réglementation adaptée pourrait concilier activité minière artisanale et exigences de protection sur des zones moins écologiquement sensibles.

Seul un dialogue renforcé entre les parties prenantes et une réelle volonté de coopération pourront faire évoluer un contexte trop longtemps statique. Dans ce cadre, la réforme du Code minier, adoptée en juillet 2023 Loi n°2023-007 et complétée par ses textes d'application, constitue une étape importante vers l'harmonisation du dispositif juridique avec les standards internationaux.

Toutefois, sa mise en œuvre reste tributaire de capacités institutionnelles limitées et de la complexité d'un contexte économique et social marqué par de fortes attentes. Les effets concrets de ces dispositions devront encore être observés dans la durée.

EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE (EMAPE)

L'EMAPE ou communément appelée "petites mines", constitue un pilier incontournable du paysage minier malgache. Elle mobilise plusieurs centaines de milliers de personnes, et plus encore de bénéficiaires directs et indirects. L'or, les gemmes, les pierres ornementales représentent des sources de subsistance essentielle pour de nombreuses communautés rurales. La Figure 4 illustre ce travail communautaire sur la zone d'Ialakaka pour "dégager le stérile" sur une hauteur allant de 15 à 20 m en moyenne et ainsi accéder au gravier gemmifère. Au-delà de sa dimension sociale et économique, l'EMAPE reste cependant marquée par une dimension informelle persistante, accentuée par le gel prolongé de la délivrance des permis. La majorité des activités échappe ainsi au cadre légal, limite la collecte fiscale, et maintient une précarité chronique.

Les conditions de travail reflètent cette fragilité : équipements rudimentaires, exposition à des risques dans la sécurité, faible valorisation économique : les mineurs captent peu de valeur ajoutée. Enfin, la représentation des exploitants dans les instances nationales de gouvernance, comme le Comité des mines, demeure marginale, nourrissant un



Figure 4 : Mine artisanale d'Ilakaka. Photographie : G. Soubiraa.
Figure 4: Artisanal Mine of Ilakaka. Picture : G. Soubiraa.

sentiment d'exclusion. Conscient de ces limites, l'État a introduit plusieurs dispositifs pour tenter d'encadrer et formaliser le secteur.

L'AMEA (Autorisation Minière d'Exploitation Artisanale) et le PREA (Permis Réservé aux Exploitants Artisans) offrent un cadre légal individuel ou collectif, tandis que le FMISC (Fonds Minier d'Investissement Social et Communautaire) vise à canaliser une partie des revenus miniers vers des projets locaux.

Pour préciser l'impulsion espérée : le titre dédié aux mines artisanales, anciennement PRE (Permis Réservé aux petits Exploitants), est devenu PREA

(Permis Réservé aux Exploitants Artisans) avec une durée de validité initiale toujours égale à huit ans, renouvelable deux fois. Les titres sont ouverts aux citoyens malgaches uniquement. Contrairement à l'ancienne loi, le titulaire d'un PREA peut désormais utiliser de manière ponctuelle des explosifs et peut utiliser des matériels mécaniques légers qui doivent être fixés par voie d'arrêté.

De plus, et pour répondre aux problématiques environnementales et sociétales des phénomènes de ruées vers l'or ou les pierres précieuses, le Ministère des Mines a mis en place depuis quelques années des zones d'encadrement (ZE). Ces ZE permettent de contrôler l'exploitation anarchique des ressources et

ouvrent le droit aux exploitants informels de constituer un groupement et d'obtenir une Autorisation Minière d'Exploitation Artisanale (AMEA). Cette AMEA définie dans le nouveau code minier leur permettra d'exploiter légalement des ressources minérales tout en se conformant aux règles environnementales et minières. L'AMEA a une validité de 6 mois renouvelable une seule fois pour une même durée, et peut être transformée en PREA pour un carré minier seulement si le périmètre est libre de droit. Mais aujourd'hui, la majorité des "petits exploitants" préfère rester sous les radars pour éviter de susciter la moindre appétence environnante.

Pourtant la Politique Générale de l'État (PGE) et la politique minière de 2015 ont inscrit la professionnalisation progressive de l'EMAPE parmi leurs priorités : programmes de formation, renforcement des mécanismes de certification, et mise en place de structures de commercialisation plus transparentes.

Toutefois, et malgré ces avancées, l'évaluation du secteur révèle une mise en œuvre incomplète dont les indicateurs définis dans le cadre de la Vision Minière Africaine (VMA) se situent dans une position intermédiaire.



Figure 5 : Couple lavant le gravier gemmifère dans la rivière Ilakaka. Photographie : S. Dussart, Asia Lounges.

Figure 5: Couple washing gem-bearing gravel in the Ilakaka River. Picture: S. Dussart, Asia Lounges.



Figure 6 : Vue aérienne d’Ilakaka, L’implantation le long de la RN7 est évidente. Photographie : G. Soubiraa.
Figure 6: Aerial view of Ilakaka, The location along the RN7 is obvious. Picture: G. Soubiraa.

L'évaluation de ces critères, nommés “Piliers” et au nombre de 6 dans la présente étude, sera analysée dans la 3^e partie de cet article.

Les progrès sont visibles à travers des initiatives telles que la Centrale de l’or, la création de zones d’encadrement minier ou le lancement d’outils numériques de traçabilité. Mais sur le terrain, “l’informel” continue de dominer et la contribution structurée au développement reste limitée. Les défis demeurent considérables : accès au financement quasi inexistant, infrastructures insuffisantes, faible coordination institutionnelle et gel prolongé des permis.

À cela s’ajoute un déséquilibre persistant avec les grandes mines, qui concentrent l’attention politique et institutionnelle alors même que l’exploitation artisanale génère beaucoup plus d’emplois directs. La Figure 5 illustre cette “mine artisanale” où l’on voit un couple, car ce sont souvent de petites unités familiales, trier dans les tamis le gravier qu’ils viennent de laver dans la rivière.

La réforme du Code minier de 2023 a néanmoins introduit des mesures nouvelles, telles que l’extension du droit d’organisation en coopératives et syndicats, l’intégration progressive de la dimension sociale, environnementale et de genre dans les pratiques, et la possibilité de transformer une AMEA en PREA pour renforcer la structuration du secteur. Ces avancées témoignent d’une volonté politique d’institutionnaliser l’EMAPE et de l’intégrer progressivement à la stratégie minière nationale. Ces dispositifs tentent ainsi de jouer leur rôle de levier de développement et donc de dynamiser la mine artisanale.

Cette activité de mine artisanale, dans la zone d’Ilakaka, nom de la rivière qui la traverse, a permis à un village de brousse de devenir une ville officielle en 2015 avec ses 30’000 habitants et plus en 2018 (Figure 6) et sa dizaine d’écoles dont la majorité sont privées.

RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE

Face à ce contexte, plusieurs orientations apparaissent déterminantes pour renforcer le rôle de l'artisanat minier dans le développement national.

La première consiste à reconnaître et formaliser pleinement le secteur : création d'un statut juridique clair avec des licences simplifiées et une fiscalité adaptée, structuration des coopératives locales et meilleure intégration des données dans les statistiques officielles afin de refléter son poids réel dans l'économie.

Exemple tangible à poursuivre car existant : comment renforcer la place de la femme dans le domaine ? Ces dernières tiennent un rôle important dans l'écosystème des gemmes à Ilakaka en étant

spécialisées dans le « tout petit » (bruts de saphirs de moins de 0,2 ou 0,3 gr). La figure 7 montre le tri d'une équipe féminine.

La deuxième priorité réside dans une redistribution plus équitable des bénéfices miniers. Il s'agit d'orienter une partie des recettes issues des grandes mines vers des fonds dédiés à la formation, à l'équipement et à la sécurisation des artisans, tout en instaurant des mécanismes de péréquation territoriale garantissant aux régions minières un accès direct aux retombées fiscales pour financer infrastructures et services publics.

Enfin, la troisième, est l'intégration de l'EMAPE dans la stratégie nationale qui constitue une étape décisive. Cela suppose de l'inscrire comme pilier à



Figure 7 : Des femmes d'Ilakaka, spécialistes du brut de saphirs pesant moins de 0,3 g par pièce. Photographie : G. Soubiraa.

Figure 7: Women of Ilakaka, specialists in rough sapphires weighing less than 0.3 g per piece. Picture: G. Soubiraa.

part entière aux côtés des grandes exploitations, de renforcer les partenariats public-privé et l'appui des bailleurs, et de garantir sa participation aux initiatives internationales de transparence comme l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Sur le plan réglementaire, l'harmonisation du cadre légal et fiscal, la levée du gel des permis et la régularisation du cadastre apparaissent indispensables pour assainir la gouvernance. En complément, le renforcement de la dimension sociale et territoriale doit être mis au cœur des politiques publiques : consultation systématique des communautés, développement de formations techniques et managériales, création de mécanismes de financement dédiés, et amélioration des infrastructures locales.

La professionnalisation des “petites mines” ne pourra être atteinte sans ces leviers, qui conditionnent sa durabilité et son intégration dans l'économie nationale et internationale.

VISION MANIÈRE AFRICAINE (VMA) : PERSPECTIVES POUR MADAGASCAR

Les résultats de l'évaluation présentée par le Centre Africain pour le Développement Minier (AMDC) ont pour objectif de mesurer l'alignement des politiques minières nationales avec la Vision Minière Africaine (VMA), adoptée en 2009. La Vision Minière Africaine offre un cadre de référence continental qui met l'accent sur plusieurs principes directeurs :

- Gouvernance transparente et responsable des revenus miniers ;
- Redistribution équitable des bénéfices, notamment en direction des communautés locales ;
- Transformation locale des ressources pour stimuler la valeur ajoutée et l'emploi ;
- Protection de l'environnement et limitation des risques sociaux ;

Coopération régionale renforcée en matière de recherche, de formation et de régulation.

Cette approche vise à promouvoir une gestion équilibrée et durable des richesses minières. Parallèlement, le pays est membre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Après une suspension en 2017, Madagascar a réintégré l'organisation en 2019 et adopté un plan de travail bisannuel. Toutefois, plusieurs recommandations restent encore peu mises en œuvre.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES 6 PILIERS

L'évaluation repose sur la collecte de données auprès des principales parties prenantes du secteur minier : opérateurs privés, société civile, institutions publiques. Elle synthétise l'ensemble des informations collectées auprès des acteurs du secteur. La méthodologie adoptée combine une approche qualitative avec une analyse documentaire des textes juridiques et politiques, entretiens semi-dirigés et focus groups, permettant de cartographier les acteurs, de confronter leurs perceptions et de situer la gouvernance nationale par rapport à la Vision Minière Africaine (VMA).

Une approche quantitative avec la distribution de six questionnaires fondés sur le guide du Cadre Africain de Gouvernance des Minéraux (AMGF), complétée par des tests statistiques pour agréger et analyser les données. Cette démarche a permis de produire des indicateurs chiffrés par pilier.

Le résultat du traitement de toutes ces informations se traduit par une note sous forme de pourcentage. Très pratique effectivement pour percevoir à l'instant T “le niveau” d'un critère. Par exemple, le pilier n°3, et pas des moindres, celui du “Régime fiscal et gestion des recettes” rend une copie avec une note de 31,1 %, soit un équivalent de 3,1 sur 10, pour faire très simple.

Liste des piliers

1. Cadre juridique et institutionnel – 63,1 %

Les réformes récentes (dont le Code minier de 2023) témoignent d'une volonté d'amélioration, mais leur application demeure limitée : attribution des permis peu transparente ; absence de mécanismes solides de consentement libre, informé et préalable (CLIP) ; manque d'organismes de contrôle indépendants. Les prochains mois seront décisifs pour évaluer la mise en œuvre effective de ces réformes. A titre de recommandation, le rapport propose d'appliquer strictement les réformes, d'harmoniser la législation avec la VMA, de réviser le régime fiscal pour une redistribution plus équitable.

2. Systèmes d'information géologique et minérale – 53,4 %

Une base de données existe à Madagascar, mais elle reste incomplète et difficile d'accès. Les défis portent sur le déficit en infrastructures et en compétences techniques ; l'insuffisance des partenariats institutionnels ; la mise à disposition limitée d'informations actualisées et fiables. Dans ce cadre, le rapport recommande la mise en place d'un portail numérique centralisé et accessible.

3. Régime fiscal et gestion des recettes – 31,1 %

C'est le pilier le plus faible avec une forte dépendance aux grandes compagnies internationales, une distribution inéquitable des revenus entre État, collectivités et communautés ainsi qu'une absence de mécanismes robustes de suivi et de planification fiscale. Les bénéfices des grandes mines échappent largement aux populations locales, renforçant les inégalités et la défiance.

4. Liens, investissements et diversification – 39,9 %

La transformation locale des minerais reste marginale : absence d'incitations économiques et

d'infrastructures adaptées ; faible intégration du secteur minier dans les chaînes de valeur ; opportunités offertes par la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) encore peu exploitées. Afin d'améliorer la répartition de ces richesses, le rapport suggère de développer des pôles régionaux de transformation et de renforcer la formation technique et stimuler la sous-traitance locale.

5. Exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) – 57,3 %

Le secteur artisanal, vital pour des centaines de milliers de personnes, reste dominé par "l'informel" : dispositifs légaux (AMEA, PREA) encore peu opérationnels ; manque d'accès au financement, à la formation technique et aux mécanismes de traçabilité. Malgré son rôle socio-économique majeur, l'EMAPE reste sous-encadrée face à une politique davantage tournée vers les grandes mines. C'est pour cela que la VMA propose de formaliser le secteur artisanal (formation, financement, certification, traçabilité) pour sécuriser les revenus et réduire les impacts négatifs.

6. Enjeux environnementaux et sociaux – 58,7 %

De nombreuses faiblesses persistent : non-respect fréquent des études d'impact ; déplacements non compensés des populations ; pollution des sols et des eaux ; absence de plans de réhabilitation après exploitation. Le rapport recommande un renforcement des contrôles, l'obligation de réhabilitation des sites et de garantir les droits des communautés affectées.

CONCLUSION

Malgré son potentiel minier et ses réformes récentes, Madagascar peine à aligner sa gouvernance avec les standards de la Vision Minière Africaine (VMA). Le pays reste confronté à un paradoxe structurel : d'un côté, une richesse en ressources stratégiques (nickel, cobalt, titane, graphite, etc.) ; de l'autre, une



Figure 8 : Le projet QMM (Ilménite, Fort Dauphin). Photographie : ejatlas.org.

Figure 8: The QMM Project (Ilmenite, Fort Dauphin). Picture : ejatlas.org.

population de 31 millions d'habitants en 2025 dont les indicateurs de développement humain reculent, plaçant le pays au 177^e rang mondial sur 193 pays membres des Nations Unies, selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD - 2024).

Comment définit-on « les petites mines » par rapport aux « grandes » ? L'inégalité est sans proportion. Les données parlent d'elles-mêmes.

Le projet Ambatovy (nickel, Côte Est) aurait généré un chiffre d'affaires de 1,17 milliards de dollars US en 2022, et aurait payé 46 millions de dollars d'impôts, soit 3,9%. L'année 2023 aurait vu un chiffre d'affaires de 899 millions de dollars et un paiement d'impôt de 89,4 millions, soit 9,9%. Enfin, pour l'année 2024, le chiffre d'affaires n'aurait atteint que 687 millions et 6,3% d'impôts, soit 43,6 millions, selon leur rapport de due-diligence.

Le projet QMM (ilménite, Fort Dauphin, illustré en Figure 8), pour l'exercice 2024 aurait généré un

chiffre d'affaires de 359 millions de dollars, et aurait reversé 32 millions USD (soit 8,9%).

Un autre projet d'ilménite, "Base Resources Madagascar", situé dans le sud-ouest de l'île, dont le chef-lieu est Tuléar, devrait voir le jour. Rappelons que le gisement fut découvert en 1993. Le rachat récent par le groupe américain Energy Fuels, aux ambitions mondiales dans la transition énergétique, prévoit un investissement de plusieurs centaines de millions de dollars et la création de plusieurs milliers d'emplois, dans une région exsangue. S'ajoutent à l'exploitation, le zircon, le rutile et la monazite.

Regardons aussi dans la région des grenats dont la capitale, Ampanihy n'est plus à présenter. Trois projets de graphite sont en phase de lancement. Deux prévoient un dimensionnement de 60'000 tonnes par an et le plus gros, 100'000 tonnes en production. Les exploitants sont des groupes australiens, canadiens et chinois. Madagascar conforterait sa place de deuxième producteur mondial de graphite derrière la Chine et devant le Mozambique. Le graphite est notamment utilisé pour la fabrication des batteries de véhicules électriques.

Le poids des projets miniers industriels dans le spectre politique ne laisse aucune place aux mines artisanales : en 2021, le PIB de la Grande Île lié aux industries extractives (Contribution globale du secteur extractif formel, sans distinction entre mines industrielles et artisanales) atteignait les 4,80% du PIB, soit à peu près 230 millions de dollars US.

Les opérateurs artisanaux, trop épars, ne peuvent parler d'une seule voix, trop de cas et trop de différences. (Et trop d'indifférences). On en revient, encore et toujours, aux problèmes de l'informel : chacun se débrouille et fait comme il peut avec ses moyens.

L'avenir du secteur minier malgache repose donc sur un équilibre fragile entre exploitation économique, préservation de l'environnement et amélioration des conditions sociales. Les grands projets industriels apportent des investissements massifs et une contribution fiscale déterminante, mais concentrent les bénéfices au détriment d'un tissu artisanal éclaté, qui demeure pourtant vital pour des centaines de milliers de familles. L'exploitation artisanale peut représenter une opportunité de développement local tout en limitant ses impacts environnementaux.

La question n'est donc pas de choisir entre mines industrielles et artisanales, mais de construire une gouvernance capable d'intégrer ces deux réalités, d'harmoniser leurs contributions et de garantir que la richesse des sols se traduise enfin en progrès humain durable. Ce chantier, à la croisée de l'économie, de la justice sociale et de l'écologie, engage l'avenir même du développement à Madagascar.

BIBLIOGRAPHIE

Décret n° 2015-996 du 23 juin 2015, portant adoption de la politique générale de l'État en matière de mines. *Journal officiel de la République de Madagascar*, 23 juin 2015.

Devenish K., Goodenough K., Jones, Julia P. G., Ratsimba H. R., Willcock, S. (2023). Mapping to explore the challenges and opportunities for reconciling artisanal gem mining and biodiversity conservation. *The Extractive Industries and Society*, **15**, 101311. Doi : 10.1016/j.exis.2023.101311.

Devenish K., Willcock S., Goodenough K. M., Heriniain R., Rakotonarivo O. S., Jones J. P. G. (2024). No evidence of increased forest loss from a mining rush in Madagascar's eastern rainforests. *Communications Earth & Environment*, **5**(1), 489. Doi: 10.1038/s43247-024-01655-6.

Economic Commission for Africa (2017) Africa Mining Vision: African Minerals Governance Framework, Addis Ababa, Ethiopia.

https://archive.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/african_mining_vision_african_mineral_governance_framework.pdf

Feneyrol J., Giuliani G., Ohnenstetter D., Fallick A.E., Martelat J.E., Monié P., Dubessy J., Rollion-Bard C., Le Goff E., Malisa E., Rakotondrazafy A.F.M., Pardieu V., Kahn T., Ichang'i D., Venance E., Voarintsoa N.R., Ranatsenho M.M., Simonet C., Omito E., Nyamai C., Saul M. (2013) New aspects and perspectives on tsavorite deposits. *Ore Geology Reviews*, **53**, 1–25. doi : 10.1016/j.oregeorev.2013.01.016.

Fritsch E., Rondeau B., Peclet T., Lefebvre P., Lulzac Y. (2016) Red Cordierite from Madagascar. *Gems and Gemology*, Gem News International, **52**(1), p. 97-68.

Giuliani G., Rakotondrazafy M., Ohnenstetter D., Carlier G., Lorand J.-P., Rondeau B. Moine, B., Fontan, F. (2010) Chapitre 11. Géologie et minéralogie. Dans *Parcours de recherche à Madagascar* (1-). IRD Éditions, Marseille, p. 295-319, doi : 10.4000/books.irdeditions.5353.

Hughes R. W., Manorotkul W., & Hughes E. B. (2019). Madagascar Ruby & Sapphire; Ruby & Sapphire; A Gemologist's Guide. Lotus, new directions in Gemology.

<https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/ameliorer-la-qualite-de-leducation-madagascar-aquem>

Jacob G. (1965) Léon Suberbie et les relations franco-malgaches, de 1882 à 1887. *Revue française d'histoire d'outre-mer*, **52** (188-189), 315-351.

Julien G. (1900) Recueil des lois malgaches, code des 305 articles promulgué le 29 Mars 1881, 94 p.

Lacroix, A. (1922) Minéralogie de Madagascar. 3 volumes. Challamel A., Paris, 713 p.

Loi n°2001-031 du 08 octobre 2002 établissant un régime spécial pour les grands investissements dans le secteur minier malgasy (LGIM) modifiée par la Loi n°2005-022.

<https://eitimadagascar.mg/wp-content/uploads/2022/07/TXT-LGI-M-2005.pdf>

Loi n°2023-007 portant refonte du Code Minier.

Pardieu V. (2017) Bemaity sapphire deposit in Madagascar faces multiple challenges. *InColor*, **35**, 24-31.

Vieilledent G., Grinand C., Rakotomalala F. A., Ranaivosoa R., Rakotoarijaona J.-R., Allnutt T.F., Achard F. (2018). Combining global tree cover loss data with historical national forest cover maps to look at six decades of deforestation and forest fragmentation in Madagascar. *Biological Conservation*, **222**, 189-197. Doi : 10.1016/j.biocon.2018.04.008.

World Bank (2024). Madagascar poverty and equity assessment: Navigating two decades of high poverty and charting a course for change in Madagascar (Report No. 968). Washington, DC: International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank.